

**Assemblée générale**

Distr. générale
22 septembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 35 de l'ordre du jour

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation de l'unité africaine****Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------|
| I. Introduction | 1 | 2 |
| II. Consultations et échange d'informations | 2-3 | 2 |
| III. Coopération dans les domaines de la paix et de la sécurité | 4-14 | 2 |
| IV. Coopération dans le domaine du développement économique et social | 15-69 | 4 |
| V. Coopération dans d'autres domaines | 70-77 | 11 |

I. Introduction

1. Le 24 novembre 1997, l'Assemblée générale a adopté la résolution 52/20, dans laquelle elle a entre autres pris acte du rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) (A/52/374) et prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-troisième session, un rapport sur le développement de la coopération entre l'OUA et les organismes du système des Nations Unies.

II. Consultations et échange d'informations

2. Afin de coordonner leurs initiatives et leur action, les Secrétaires généraux de l'ONU et de l'OUA coopèrent dans un certain nombre de domaines et se consultent régulièrement sur les grandes questions africaines. Depuis janvier 1997, en particulier, ils examinent ensemble la nécessité de resserrer leurs liens afin de renforcer leur capacité mutuelle à prévenir et à résoudre les conflits en Afrique et à coordonner leurs efforts en la matière. Ils ont réalisé un progrès important dans cette direction en convenant, en janvier 1997, de se rencontrer deux fois par an, avec leurs conseillers principaux, afin de discuter des domaines prioritaires de coopération et de coordonner leurs actions. Ils ont ensuite décidé que ces rencontres auraient lieu immédiatement après l'Assemblée annuelle des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA et au début de la session annuelle de l'Assemblée générale.

3. La première de ces réunions entre les deux Secrétaires généraux et leurs conseillers s'est tenue à Harare le 3 juin 1997, pendant le sommet de l'OUA. Depuis lors, des réunions similaires ont eu lieu à New York en octobre 1997, à Addis-Abeba en avril 1998 et à New York en juillet 1998. Elles ont permis aux participants d'échanger des idées sur les grandes questions africaines d'intérêt commun. Une réunion des secrétariats des organismes des Nations Unies et de l'OUA s'est tenue à Addis-Abeba du 6 au 8 mai 1998 pour faire le bilan de l'application des programmes de coopération et convenir des activités de suivi à mener.

III. Coopération dans les domaines de la paix et de la sécurité

A. Département des affaires politiques

4. Le Département des affaires politiques est chargé du programme de coopération entre l'ONU et les organisations et organismes régionaux. Deux fois par an, il organise des réunions, présidées par le Secrétaire général, avec les chefs des organisations et organismes régionaux, dont l'OUA. À une de ces réunions qui a eu lieu au Siège de l'ONU les 28 et 29 juillet 1998, l'OUA était représentée par son Secrétaire général, Salim Ahmed Salim. Cette réunion, qui était consacrée à la coopération dans le domaine de la prévention des conflits, a porté en particulier sur les problèmes d'alerte avancée et de prévention des conflits, la capacité de l'ONU et des organisations régionales à faire face à ces problèmes et les modalités pratiques de collaboration entre les deux organisations.

5. Le Département des affaires politiques organise également des rencontres avec les membres du Groupe d'États d'Afrique à New York pour les tenir informés des questions prioritaires d'intérêt commun, et pour échanger idées et informations. Des dispositions ont été prises pour que de tels échanges et rencontres aient lieu régulièrement, afin que les questions préoccupantes soient traitées avec diligence et que le suivi, le cas échéant, s'en trouve facilité.

6. Il existe par ailleurs des consultations et des contacts suivis entre le Département et le bureau permanent d'observation de l'OUA à New York. La coordination et l'échange d'informations étant de la plus haute importance pour renforcer et rationaliser la coopération entre l'ONU et l'OUA, le Département et le bureau permanent d'observation ont décidé de tenir des réunions mensuelles pour échanger des informations et faciliter la coordination de leurs actions et initiatives.

7. Sur recommandation du Département, un bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'OUA a été ouvert à Addis-Abeba en avril 1998, afin de renforcer la coopération entre les deux organisations. Le bureau sera chargé de faciliter l'échange d'informations et la coordination des initiatives et des efforts dans les domaines de la diplomatie préventive, du rétablissement et du renforcement de la paix, et du processus de démocratisation en Afrique; il devra également coordonner la mise en oeuvre des programmes de coopération que les organismes des Nations Unies et l'OUA auront arrêtés lors de la réunion annuelle de leurs secrétariats. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a détaché un fonctionnaire au bureau de liaison.

8. Le Département des affaires politiques est également chargé du programme de coopération entre les organismes des Nations Unies et l'OUA et notamment d'organiser les réunions annuelles de leurs secrétariats. Une de ces réunions a été convoquée afin de faire le bilan de la mise en oeuvre des programmes de coopération en cours et d'arrêter de nouveaux programmes (Addis-Abeba, 6-8 mai 1998).

B. Bureau de la coordination des affaires humanitaires

9. L'an dernier, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'est employé à resserrer sa coopération avec l'OUA. Il a détaché un fonctionnaire au bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'OUA. Par l'intermédiaire de ce bureau, il tient l'OUA au courant de l'action que l'ONU mène pour régler les problèmes humanitaires associés aux crises, plus particulièrement en Afrique. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'OUA ont par ailleurs commencé à programmer des ateliers conjoints sur la reconstruction après les conflits.

10. Le Bureau a inauguré avec l'OUA une série de rencontres et de consultations thématiques conjointes sur la mise au point de stratégies visant à améliorer les systèmes d'alerte rapide et les mécanismes d'échange d'informations, et à harmoniser les interventions. Il a régulièrement échangé des informations avec la Division de gestion des conflits de l'OUA et continué à examiner et à rechercher les moyens de resserrer la coopération entre le système d'alerte rapide aux crises humanitaires et l'OUA. Les réseaux régionaux intégrés d'information du Bureau à Nairobi et à Abidjan ont régulièrement échangé des informations avec l'OUA et mis à sa disposition tous les rapports disponibles.

11. Pour mieux préparer les organisations africaines à faire face aux crises éventuelles, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de concert avec d'autres organismes des Nations Unies, a aidé l'OUA à mettre en oeuvre des programmes visant à renforcer les moyens d'action de ces organisations. Grâce à ses activités d'assistance technique, le secrétariat de la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles a continué de maintenir une forte présence en Afrique. Il appuie les actions tendant à renforcer les capacités nationales de gestion des catastrophes et des situations d'urgence. Le secrétariat de la Décennie, à Genève, apporte aux comités nationaux africains un appui qui s'inscrit dans le Cadre international d'action pour la Décennie. Il a invité les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, du Bénin, de l'Égypte, du Kenya et du Zimbabwe à siéger au Comité scientifique et technique de la Décennie à des fins de

sensibilisation et de promotion de la coopération internationale. Au titre de son programme de bourses, il finance un certain nombre de stages de formation dans plusieurs pays pour renforcer les compétences techniques indispensables au développement de la région.

C. Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

12. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a continué à fournir conseils et assistance technique aux gouvernements africains, à l'OUA et à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Il a élaboré un cadre stratégique comportant trois grands volets : aider les gouvernements à mieux assurer le respect effectif des droits de l'homme à l'échelon national; aider l'OUA et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples à promouvoir et à protéger les droits de l'homme; et renforcer les organisations non gouvernementales et locales. La stratégie a été communiquée aux gouvernements africains et à l'OUA, et des consultations ont été menées avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin de mobiliser des ressources à l'échelle du système des Nations Unies en vue d'atteindre les objectifs de la stratégie.

13. Le Haut Commissariat exécute un projet qui vise à renforcer le mécanisme régional africain de promotion et de protection des droits de l'homme. Une assistance a été fournie à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples afin de lui permettre d'améliorer ses procédures et méthodes de travail et de jouer son rôle de catalyseur dans la création d'un tribunal africain des droits de l'homme et des peuples. Le Haut Commissariat contribue à la préparation de la première Conférence ministérielle africaine sur les droits de l'homme et des peuples, qui se tiendra à Luanda en octobre 1998. Plus précisément, un fonctionnaire s'est rendu en mars 1998 au secrétariat de l'OUA à Addis-Abeba pour y avoir des entretiens et, ultérieurement, l'OUA et le Haut Commissariat ont organisé une mission conjointe à Luanda pour procéder à un échange de vues avec le Gouvernement angolais.

14. Le Haut Commissariat a détaché en Afrique australe un spécialiste régional des droits de l'homme qui est chargé, en coordination et en consultation avec les représentants résidents du PNUD, de faciliter l'élaboration, l'exécution et l'évaluation de projets relatifs aux droits de l'homme, à la démocratie et à la légalité, conçus à la demande des gouvernements. Le spécialiste fournira des conseils, sur demande, aux gouvernements de la région et au secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

IV. Coopération dans le domaine du développement économique et social

A. Département des affaires économiques et sociales

15. En mai 1998, le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés du Département des affaires économiques et sociales s'est associé au Département des affaires politiques pour organiser la réunion annuelle des secrétariats des organismes des Nations Unies et de l'OUA. Le Bureau a établi et présenté un document analytique d'information sur diverses initiatives de développement en Afrique, et sur les moyens de les harmoniser, conformément aux recommandations pertinentes contenues dans le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique.

16. Le Bureau a par ailleurs pris part au sommet de l'OUA qui s'est tenu à Ouagadougou en juin 1998. Indépendamment des questions politiques, le sommet a été axé sur les résultats de la première réunion des ministres du commerce de la Communauté économique africaine/OUA, en particulier sur la position commune africaine concernant l'application des accords issus des négociations du Cycle d'Uruguay et les conclusions de la deuxième session ordinaire de la Commission économique et sociale de la Communauté économique africaine.

17. Le secrétariat de l'OUA a également participé à un certain nombre d'activités et d'ateliers organisés par le Bureau du Coordonnateur spécial ou avec son concours, notamment l'Atelier Asie/Afrique sur l'amélioration de l'intermédiation financière en Afrique (Maurice, avril 1998) et les activités de l'Équipe de travail internationale sur le développement du secteur non structuré en Afrique. L'OUA est en outre membre du Comité préparatoire de la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (octobre 1998), chargé d'élaborer le programme d'action qui sera adopté à la Conférence.

B. Commission économique pour l'Afrique

18. Le secrétariat conjoint de l'OUA, de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Banque africaine de développement (BAfD) a adopté un programme de travail portant sur les principales activités à mener d'ici à l'an 2000 pour mettre sur pied la Communauté économique africaine.

Du 19 juillet au 21 août 1997, une mission du secrétariat conjoint s'est rendue auprès de la plupart des communautés économiques régionales pour obtenir des avis sur la mise en oeuvre du programme de travail. Les résultats de la mission ont été examinés à la deuxième réunion ministérielle de la Commission économique et sociale de la Communauté économique africaine (Le Caire, 23 et 24 avril 1998), et un certain nombre de domaines dans lesquels la Communauté économique africaine pourrait resserrer sa coopération avec les communautés économiques régionales ont été identifiés.

19. Afin de faire savoir où en était l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, la CEA a organisé des réunions d'information en marge de la Conférence des ministres de l'OUA qui s'est tenue à Ouagadougou en 1998. Dans le cadre du programme de travail proposé au titre de l'Initiative pour les deux prochaines années, il est prévu d'organiser des séminaires et des ateliers sous-régionaux pour promouvoir et favoriser l'application de l'Initiative, au niveau national, grâce à des échanges de données d'expérience entre les pays. La CEA demandera à l'OUA de participer activement à ces séminaires et ateliers.

20. L'OUA et la CEA collaborent très étroitement à la mise en oeuvre de la politique régionale dans le domaine des transports aériens, qui est définie dans la Déclaration de Yamoussoukro. Les deux institutions se sont employées ensemble à préparer la onzième session de la Conférence des ministres africains des transports et des communications (Le Caire, 25-27 novembre 1997) en marge de laquelle a été organisé un forum sur le développement des transports et des communications en Afrique.

21. L'OUA, la CEA et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ont entrepris conjointement de nombreuses activités, dont une évaluation approfondie à mi-parcours de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1991-2000). Les données et les informations recueillies auprès de 21 pays africains ont permis d'élaborer et d'établir le texte définitif du rapport à mi-parcours qui a été présenté à la réunion du Comité intergouvernemental d'experts plénier sur l'industrialisation en Afrique et à la treizième session de la Conférence des ministres africains de l'industrie qui se sont tenues à Accra en mai 1997.

22. L'OUA a joué un rôle actif dans la préparation de la deuxième session de la Conférence des ministres africains responsables de la mise en valeur des ressources minérales et du développement énergétique (Durban, Afrique du Sud, 21 et 22 novembre 1997). Une délégation de haut niveau de l'OUA y a présenté deux communications, dont l'une émanait

de la Commission africaine de l'énergie, qui a été créée à l'initiative conjointe de l'OUA, de la BAFD et de la CEA.

23. En février 1998, le Secrétaire général de l'OUA et le Secrétaire exécutif de la CEA se sont engagés à faire le bilan de la coopération entre leurs deux institutions et à prendre, le cas échéant, des mesures correctives dans les domaines où un renforcement s'imposait. À cet effet, deux équipes spéciales ont été chargées d'examiner, respectivement, le cadre institutionnel de la coopération et les questions de fond. Au cours d'une réunion des secrétariats des organismes des Nations Unies et de l'OUA, il a été décidé que la CEA accueillerait et présiderait des réunions de coordination tous les trois ou six mois pour suivre l'application des programmes de coopération.

C. Programme des Nations Unies pour le développement

24. L'OUA a bénéficié d'une assistance pour la création d'une page d'accueil sur le réseau Internet dans le cadre de la mise au point d'un plan stratégique d'informatisation. Un accord a été signé entre l'OUA et Africa Online Ltd. en vue d'accueillir, sur la cybertaine, un site de l'OUA qui est en place depuis juin 1998. Des interconnexions sur Internet sont en cours d'installation entre l'OUA, les missions africaines sur place, les ministères des affaires étrangères des États membres de l'OUA, l'ONU, les pays donateurs et les bureaux de pays du PNUD. Dans le cadre du projet, l'OUA a dépêché auprès des organisations sous-régionales des missions chargées d'examiner la possibilité d'établir des interconnexions entre ces organisations et le siège de l'OUA, et de voir comment contribuer au mieux aux efforts que l'OUA déploie pour mettre en place un système d'alerte rapide. Le PNUD a également financé la participation à la première assemblée générale de la Fédération des clubs OUA tenue à Ouagadougou en mai 1998.

25. Le projet d'assistance du PNUD (3 millions de dollars) au renforcement des capacités du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits a permis d'assurer la formation de fonctionnaires de la Division de la gestion des conflits aux méthodes d'analyse de l'information et celle de membres de l'Organe central aux situations de conflit en Afrique. Il a aussi permis de dispenser une formation aux techniques modernes de mobilisation des ressources, à l'analyse des conflits, à la stratégie militaire, au règlement des conflits et à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des projets. Il est prévu d'organiser pour l'OUA, dans un proche avenir, une réunion et une table ronde de donateurs.

26. Actuellement, le Programme de promotion de la coopération et de l'intégration régionale en Afrique grâce à la création d'une Communauté économique africaine (2 151 322 dollars) vise à renforcer les communautés économiques régionales et à établir les textes définitifs des protocoles prévus dans le Traité portant création de la Communauté. Un groupe chargé de la mobilisation des ressources sera également créé à l'OUA.

D. Programme des Nations Unies pour l'environnement

27. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a axé sa collaboration avec l'OUA sur la promotion de la coopération régionale dans le domaine de l'environnement, essentiellement en prêtant son appui à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement. L'OUA, la CEA et le PNUE ont continué à assurer des services de secrétariat pour cette conférence. Dans ce cadre, l'OUA et le PNUE ont contribué pour beaucoup aux initiatives collectives de lutte contre les problèmes socioéconomiques et environnementaux de la région.

28. En novembre 1997, l'OUA, la CEA et le PNUE ont convoqué la septième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement afin d'en réviser les statuts et le règlement intérieur et d'examiner une proposition relative aux barèmes des contributions à son fonds d'affectation spéciale. L'objectif était de faire officiellement de cette conférence l'organe intergouvernemental africain sur l'environnement et de débattre des problèmes d'environnement préoccupants dans la région de l'Afrique. Les participants à la session ont décidé d'institutionnaliser la Conférence ministérielle et ont arrêté les priorités du programme concernant la région : mise en valeur et gestion des ressources en eau douce, gestion rationnelle de tous les types de forêts, gestion écologiquement rationnelle de tous les types de déchets; ratification et application des accords internationaux sur l'environnement présentant un intérêt pour la région.

29. Conformément à une décision prise à la neuvième réunion du Bureau de la Conférence ministérielle sur l'environnement (Nairobi, décembre 1996), le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, le PNUE et l'OUA ont organisé une conférence panafricaine sur l'application de la Convention et le suivi, en Afrique, des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. La Conférence panafricaine s'est tenue à Ouagadougou en mars 1997, et ses conclusions ont été entérinées par le Conseil des ministres de l'OUA en mai 1997.

E. Programme alimentaire mondial

30. En 1997, les dépenses opérationnelles du Programme alimentaire mondial (PAM) en Afrique subsaharienne se sont chiffrées à 502 millions de dollars, ce qui représente près de 50 % du montant total de son assistance au cours de cette année. La même année, l'assistance fournie aux États membres de l'OUA au titre des secours d'urgence a dépassé 403 millions de dollars, qui ont permis de venir en aide à plus de 15 millions de victimes de catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Le PAM était le principal dispensateur de l'aide alimentaire aux réfugiés et aux personnes déplacées en Afrique tandis que l'OUA se préoccupait de trouver des solutions durables à leurs problèmes.

31. Outre l'ampleur des activités de secours d'urgence mises en oeuvre en 1997, le PAM a continué à fournir une aide au développement de la région, en fonction des secteurs prioritaires déterminés par les pays bénéficiaires eux-mêmes. Une attention particulière a été accordée à l'atténuation des effets pervers de l'ajustement structurel dans plusieurs pays africains et aux activités agricoles et de développement rural.

32. Environ 40 % des produits alimentaires distribués en Afrique ont été achetés sur place, soit dans les pays, soit dans les zones des pays bénéficiaires, où la production est excédentaire. S'il est encouragé de cette manière, le commerce intrarégional devrait faciliter l'intégration économique régionale. Par ailleurs, le PAM a fortement sollicité les services de transport privés, qui opèrent souvent transfrontières, pour acheminer l'aide alimentaire par voie terrestre. L'Afrique a absorbé 50 % du montant total des dépenses consacrées par le PAM au transport de l'aide alimentaire.

33. Pour promouvoir le rôle des femmes, le PAM a pris des initiatives en leur faveur dans le cadre de ses projets de développement et d'opérations de secours en Afrique. Dans les programmes de pays qui présentaient des disparités entre les sexes, le PAM a fixé comme objectif de consacrer 60 % des ressources à des activités en faveur des femmes et des filles.

34. Le PAM a organisé de nombreux cours de formation professionnelle et de gestion à l'intention du personnel local et de contrepartie en Afrique. Il a continué à faire une large place aux activités de formation dans des domaines tels que la définition et l'exécution des projets, le suivi et l'établissement de rapports, l'entreposage et la gestion des denrées alimentaires. Il a également continué à collaborer étroitement avec ses partenaires africains pour améliorer les systèmes d'alerte rapide et les mécanismes d'intervention visant à atténuer les effets des catastrophes naturelles.

F. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

35. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a poursuivi, avec l'OUA, l'examen des moyens d'améliorer la coopération et la collaboration entre les deux organisations. Une délégation de l'OUA s'est rendue au Centre en mai 1998. Un certain nombre de propositions de projets et de programmes communs ont été examinées, notamment l'organisation conjointe d'un séminaire sur la planification et la gestion des établissements humains en Afrique et d'une réunion ministérielle régionale africaine sur la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Les discussions se poursuivent, et on espère parvenir ultérieurement à un accord de mise en oeuvre conjointe. D'autres domaines de coopération entre les deux organisations continuent d'être explorés.

G. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

36. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a continué à participer activement aux réunions de la Commission de l'OUA sur les réfugiés et il a apporté son assistance à la Commission lorsqu'elle s'est rendue dans les camps et zones d'installation de réfugiés en Afrique. Comme l'avaient demandé le Conseil des ministres et l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA dans une résolution adoptée à Harare en 1997, le HCR a collaboré et continuera de coopérer avec l'OUA aux préparatifs de la réunion ministérielle sur les réfugiés et les personnes déplacées en Afrique que la Commission sur les réfugiés organise à Khartoum en décembre 1998.

37. Le HCR a également collaboré avec d'autres organes de l'OUA, et notamment avec le Comité de coordination pour l'assistance aux réfugiés en Afrique, dont il a assuré la présidence. Il a collaboré à cette occasion avec l'OUA et d'autres membres du Comité à un processus consultatif dont l'objectif était d'élargir le mandat du Comité et d'augmenter le nombre de ses membres, et qui a culminé avec la vingt-cinquième session du Comité de coordination, tenue à Maputo en 1997. Le HCR et l'OUA élaborent actuellement les modalités d'application des recommandations adoptées à la réunion de Maputo afin de renforcer l'efficacité du Comité et de lui permettre de mieux faire face, sur le terrain en

particulier, aux problèmes humanitaires et de réfugiés que connaît actuellement l'Afrique.

38. Durant la période couverte par le présent rapport, le HCR et l'OUA ont entamé des consultations mixtes et bilatérales avec les gouvernements intéressés de la région des Grands Lacs afin de trouver des solutions durables aux problèmes des réfugiés dans cette région. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Secrétaire général de l'OUA ont ainsi coprésidé une réunion régionale sur les problèmes des réfugiés dans la région des Grands Lacs qui s'est tenue à Kampala en mai 1998. L'OUA et le HCR ont été chargés de donner suite aux recommandations de la réunion et, notamment, de coopérer avec d'autres instances et institutions régionales et internationales. Les résultats de la réunion régionale pourraient constituer un apport utile à la Réunion ministérielle de l'OUA sur les réfugiés qui doit se tenir en décembre 1998.

39. En avril 1998, le HCR a intensifié son appui à l'OUA dans le domaine de l'alerte rapide et de la prévention des conflits. Faisant fond sur les missions et consultations organisées précédemment avec l'OUA dans ce domaine, il a détaché un fonctionnaire expérimenté afin d'aider la Division des conflits de l'OUA à établir une série de paramètres pour la description des situations de conflit potentiel ou effectif. Le HCR continuera à collaborer avec l'OUA pour faciliter la structuration et la rationalisation systématiques de l'information et de l'établissement de rapports sur les conflits ainsi que leur analyse. L'OUA a en outre participé à un séminaire de formation sur la gestion des situations d'urgence organisé par le HCR en novembre 1997.

40. Donnant suite aux réunions antérieures sur la consolidation de la paix qui se sont tenues à Kampala, Johannesburg (Afrique du Sud) et Kigali, le HCR, la CEA, l'OUA et diverses institutions spécialisées du système des Nations Unies ont organisé en novembre 1997 un atelier régional sur les formes les plus efficaces de participation des femmes à la consolidation de la paix et la résolution des conflits. Ces activités complémentaires et synergiques sur le rôle des femmes dans le rétablissement et la consolidation de la paix devraient intéresser le Comité OUA/CEA de femmes africaines pour la paix et le développement, qui a été mis en place en avril 1998.

H. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

41. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a apporté son assistance à la

Communauté économique africaine et à l'OUA pour la réunion préparatoire de hauts fonctionnaires et la Réunion des ministres africains du commerce (Harare, 6-9 avril 1998), qui étaient chargées de préparer la deuxième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En coopération avec le PNUD et la Communauté, la CNUCED a organisé le 25 mars à Genève une table ronde afin de donner aux représentants de pays africains l'occasion d'échanger leurs vues sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence ministérielle de l'OMC. La table ronde a été consacrée aux deux grands thèmes suivants : éléments d'un programme positif pour l'Afrique, tant pour l'exécution du programme de travail de l'OMC que pour ses activités futures; et mécanismes propres à renforcer la participation effective des pays africains dans le système commercial multilatéral. À cet égard, les ministres africains du commerce ont demandé à la CNUCED de prêter assistance aux pays africains qui souhaitent accéder à l'OMC, notamment en faisant appel à un projet du PNUD sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce. Une série de décisions ont en outre été adoptées en ce qui concerne les éléments d'un programme positif pour les États africains, compte tenu des résultats des travaux préparatoires menés lors du séminaire.

42. La CNUCED a également participé au Forum de l'OUA sur la promotion de l'intégration et du développement des marchés financiers africains qui s'est tenu à Maurice du 15 au 17 juillet 1997 et elle y a présenté un exposé sur la mondialisation des marchés financiers et ses incidences pour les pays en développement.

43. La CNUCED a poursuivi sa coopération avec l'OUA et la Ligue des États arabes dans le cadre de la quatrième Foire commerciale afro-arabe. Elle a participé au deuxième Comité préparatoire qui s'est tenu à Dakar du 5 au 8 mai 1998, et il est question qu'elle participe à la foire qui doit se tenir à Dakar en 1999 en intervenant sur les questions relatives à la coopération, au commerce et à la facilitation du commerce.

44. L'OUA a été invitée à participer à une conférence sur le développement africain envisagé dans une perspective comparative qu'organise la CNUCED à Maurice les 24 et 25 septembre. Outre le Secrétariat de l'OUA, tous les pays africains ont été invités à participer à cette manifestation qui traitera de questions relatives au développement agricole et industriel, au rôle du commerce, y compris le commerce régional, et à la conception des politiques d'ajustement structurel.

I. Organisation internationale du Travail

45. Les objectifs prioritaires de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour l'Afrique sont de réduire la pauvreté en favorisant l'emploi; de protéger les travailleurs; et de promouvoir la démocratie par le dialogue social. Au cours des dernières années, près de la moitié des ressources financières mises à la disposition de l'OIT pour la coopération technique ont été dirigées vers l'Afrique. Une coopération étroite s'est ainsi développée avec l'OUA dans les domaines d'intérêt commun. Cette coopération a pris diverses formes : activités techniques communes; promotion d'objectifs politiques communs; renforcement de la négociation tripartite et des droits de l'homme; élimination du travail des enfants; protection des travailleurs migrants, des réfugiés, des personnes déplacées; renforcement de la participation des femmes et des jeunes au processus de développement; action en faveur des pays frappés par un conflit; lutte contre la pauvreté; réadaptation professionnelle et participation de l'OIT aux réunions de l'OUA et vice versa.

46. Par le passé, les grands programmes et activités techniques mixtes de l'OIT et l'OUA ont comporté des séminaires et ateliers sur les thèmes suivants : migration internationale de la main-d'oeuvre; élimination du travail des enfants; analyse microéconomique au service de l'intégration économique; possibilités d'emploi pour les femmes; et hygiène du travail et santé. Le secrétariat technique mixte de l'OIT et de l'OUA a également fait le bilan d'activités se rapportant à l'entreprenariat et au développement des entreprises, à la sécurité sociale, aux réfugiés et aux personnes déplacées et à la formation professionnelle.

47. Dans le domaine de la négociation tripartite et des droits de l'homme, l'OIT a fourni une assistance technique au renforcement de la négociation tripartite dans le cadre de la Commission du travail et des affaires sociales de l'OUA et elle a continué d'apporter une contribution financière et technique importante à la Confédération panafricaine des syndicats ainsi qu'à la Confédération panafricaine du patronat. La coopération de l'OIT a également visé à encourager la ratification et l'application des conventions internationales sur le travail.

48. En ce qui concerne les travailleurs migrants, l'assistance fournie a comporté des études techniques dans les cinq sous-régions d'Afrique. Ces études ont constitué des contributions importantes pour le séminaire sur les migrations interafricaines parrainé par l'OUA qui s'est tenu au Caire. La coopération avec l'OUA dans le domaine de la promotion de la femme s'est renforcée avec la contribution de l'OIT à la Conférence sur les petites filles que l'OUA a organisée à Kampala.

J. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

49. La collaboration établie de longue date entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'OUA dans des domaines tels que la promotion de la sécurité alimentaire, le développement de l'agriculture et le commerce des denrées agricoles, et la coopération et l'intégration régionales a bénéficié de l'appui que les organes délibérants et le secrétariat de l'OUA ont systématiquement apporté dans les domaines suivants : suivi du Sommet mondial de l'alimentation; coopération pour l'institutionnalisation du Centre panafricain de vaccins vétérinaires et démarrage d'un partenariat visant à renforcer les moyens dont dispose l'Afrique pour relever les défis que pose le commerce des produits agricoles depuis la conclusion des accords du Cycle d'Uruguay.

50. La FAO a coopéré avec le Bureau interafricain de l'OUA pour les ressources animales à la mise en oeuvre de la Campagne panafricaine de lutte contre la peste bovine, qui a donné de bons résultats. On envisage maintenant d'élargir cette campagne à d'autres maladies contagieuses du bétail qui progressent au-delà des frontières. Dans le domaine de la pêche, la FAO et la Commission scientifique, technique et de la recherche de l'OUA ont renforcé leur coopération en participant chacune aux réunions de l'autre. En mai 1998, la FAO a présenté deux communications techniques à la cinquième session du Comité interafricain de l'océanographie et de la pêche en mer et en rivière, qui relève de la Commission scientifique, technique et de la recherche.

51. Cette dernière a coopéré avec la FAO à l'élaboration d'un programme régional qui vise à renforcer les capacités nationales et la coopération régionale dans le domaine de la recherche forestière, grâce à la constitution d'un réseau régional pour l'Afrique subsaharienne.

52. La collaboration de la Communauté économique africaine et de la FAO pour l'élaboration d'un programme agricole commun en Afrique a reçu un élan particulier en février 1998. La vingtième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique et la sixième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA qui l'a suivie ont donné une nouvelle impulsion à ce projet pour lequel la FAO, qui est le principal partenaire international de développement de l'OUA, a renouvelé son appui politique et défini de nouveaux principes opérationnels. Depuis, la FAO a désigné un coordonnateur pour les programmes et intensifié ses consultations et sa coopération avec l'OUA et la Communauté sur l'accélération du processus. Le fait que le trente-quatrième sommet de

l'OUA, tenu en juin 1998 à Ouagadougou, ait approuvé les recommandations de la vingtième Conférence régionale de la FAO sur le programme agricole commun a également renforcé la coopération de la FAO et de l'OUA.

K. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

53. Durant la période à l'examen, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'OUA ont tenu la sixième réunion de consultation de leur Commission mixte (Paris, 15 mai 1998) et convenu de mieux coordonner leur action et de renforcer leur coopération dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'information, de la science et d'une culture de paix. Récemment renforcé, le bureau de l'UNESCO à Addis-Abeba a travaillé en collaboration étroite avec l'OUA, non seulement pour définir les domaines de coopération prioritaires que devaient examiner les deux organisations lors de cette réunion, mais aussi pour en arrêter l'ordre du jour.

54. L'UNESCO a également participé à une conférence internationale intitulée «Les femmes africaines et le développement économique : investir dans l'avenir» (Addis-Abeba, 28 avril-1er mai 1998). À l'issue de cette conférence, un accord tripartite entre l'UNESCO, l'OUA et la CEA sur les femmes et une culture de paix a été élaboré en collaboration avec le Comité de femmes africaines pour la paix. Durant les réunions que l'OUA a tenues à Ouagadougou en juin 1998, deux décisions intéressant l'UNESCO ont été prises. La première concernait la coordination des mesures prises dans le cadre de la Décennie de l'OUA pour l'éducation en Afrique (1997-2006) et avec celles qui sont prises dans le cadre de la Décennie de l'UNESCO pour l'alphabétisation et la deuxième la promotion d'une culture de paix. Le bureau de l'UNESCO à Addis-Abeba participe à la mise en oeuvre de ces deux décisions.

55. Le Conseil des ministres de l'OUA a recommandé l'exécution de deux projets complémentaires – un atlas culturel de l'Afrique et un guide panafricain d'instruction civique. Le bureau de l'UNESCO à Addis-Abeba a participé en janvier 1998 à la première réunion du comité technique constitué pour ces projets. Le bureau associera l'OUA aux différentes activités culturelles qu'il organisera pour célébrer le cinquantenaire de la Déclaration des droits de l'homme.

56. L'UNESCO a continué à collaborer étroitement avec l'OUA à la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Dans le cadre de la Décennie africaine pour l'éducation et, plus particulièrement,

de sa composante intitulée «Éducation de base pour tous», un accord tripartite a été signé le 24 juillet 1997 entre l'OUA, l'UNESCO et la Fondation internationale pour l'éducation et l'auto-assistance, pour un programme d'appui à la réinsertion scolaire en Afrique. Cet accord prévoit la construction d'écoles primaires et de centres de formation professionnelle dans tous les pays d'Afrique subsaharienne, grâce à la mobilisation de fonds extrabudgétaires.

L. Organisation mondiale de la santé

57. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a aidé les États membres de l'OUA à mettre en oeuvre la Déclaration de Yaoundé sur l'éradication de la poliomyélite en Afrique et la Déclaration de Harare sur la prévention du paludisme et la lutte antipaludique dans le contexte du Programme pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Dans le cadre des efforts conjoints de lutte contre le VIH/sida sur le continent africain, l'OMS a participé activement aux activités de nombreuses instances qui s'occupent de cette question et apporté une aide technique et financière à l'OUA pour la mise en oeuvre des Déclarations de Dakar et de Tunis sur le sida. L'OMS s'est employée à améliorer la clinique de l'OUA, qui accueille le personnel diplomatique africain en poste à Addis-Abeba ainsi que les fonctionnaires de l'OUA.

58. L'OMS a participé activement à la préparation de la Conférence panafricaine des ministres de la santé (Le Caire, juin 1998) consacrée au suivi de la Déclaration de Harare sur la prévention du paludisme et la lutte antipaludique dans le cadre du Programme pour le redressement économique et le développement de l'Afrique; elle a présenté à cette occasion une communication technique sur le paludisme. L'OMS et l'OUA ont convenu de mettre sur pied, en association avec le Fonds spécial pour la santé en Afrique, un projet commun OUA/OMS à long terme dans le cadre duquel seraient organisées de nouvelles campagnes d'appels de fonds. Elles ont également travaillé sur la suite donnée aux recommandations de la Conférence panafricaine sur les mines terrestres (Kempton Park, Afrique du Sud, mai 1997), en organisant en septembre 1997 une première réunion consultative à Addis-Abeba.

59. L'OMS et l'OUA ont collaboré à l'évaluation du Centre panafricain d'intervention en cas d'urgence, puis au lancement du programme de formation à la médecine d'urgence, dont le rôle est de renforcer les capacités régionales et nationales dans le domaine de la médecine d'urgence. L'OUA a participé en tant que membre à part entière aux travaux du Comité directeur du programme. Dans le cadre de l'Initiative

Société africaine à l'ère de l'information, l'OMS a collaboré avec l'OUA à l'établissement de passerelles entre les bases de données des deux organisations.

M. Banque mondiale

60. Un grand tournant a été pris dans la collaboration de la Banque mondiale avec l'OUA lorsque des représentants de la Banque ont rencontré en janvier 1998 des responsables de l'OUA au siège de l'OUA à Addis-Abeba. La volonté de coopérer à haut niveau a été réaffirmée, et un grand nombre de questions ont été examinées parmi lesquelles le partenariat pour le renforcement des capacités en Afrique, la situation dans la région des Grands Lacs, le problème de la dette, et la collaboration de la Banque avec des organismes africains. Il a été convenu lors d'une réunion de suivi d'envoyer une mission de la Banque auprès de l'OUA en vue de déterminer les modalités de coopération sur ces questions.

61. En février 1998, des fonctionnaires de la Banque ont rencontré des représentants de l'OUA pour discuter de l'installation, au siège de l'OUA, de la base de données active de la Banque sur l'Afrique pour préparer, au nom de l'OUA, une proposition concernant le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques. L'OUA a ensuite présenté cette proposition aux gouvernements donateurs européens. Des fonctionnaires de la Banque sont revenus à l'OUA en mai pour donner suite à ces initiatives concernant le renforcement des capacités.

62. Le 15 juin 1998, le Secrétaire général de l'OUA a présenté le point de vue de l'OUA à un atelier de la Banque mondiale organisé à Washington sur les aspects sexospécifiques du droit. Les fonctionnaires de la Banque qui ont assisté aux réunions annuelles au sommet de l'OUA ont estimé que cette participation leur offrait un bon moyen d'avoir des échanges de vues constructifs avec leurs homologues de l'OUA sur tous les domaines de collaboration.

N. Fonds monétaire international

63. Le Fonds monétaire international (FMI) a collaboré étroitement avec des donateurs bilatéraux et multilatéraux et d'autres organismes du système des Nations Unies pour coordonner l'aide, en particulier dans le cadre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Il a notamment participé à des conférences sur la coordination de l'aide multilatérale et aux négociations sur le rééchelonnement de la dette dans le cadre du Club de Paris. Le Fonds s'est également intéressé de près et a apporté sa contribution aux

délibérations du Comité d'aide au développement de l'OCDE sur les moyens d'améliorer l'efficacité de l'aide officielle au développement et de mieux coordonner les activités que mènent différents donateurs à l'appui des programmes d'ajustement et de réforme des pays africains. Avec la Banque mondiale, il a créé un cadre de collaboration avec d'autres institutions multilatérales et des créditeurs bilatéraux pour résoudre le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés. Parmi les premiers pays dont il était envisagé d'alléger la dette dans le cadre de cette initiative, on compte cinq pays africains.

64. Le Fonds a également approfondi sa collaboration avec diverses organisations économiques sous-régionales. Ses conseils en matière de politique et ses activités de surveillance et d'assistance technique aux pays africains vont tout à fait dans le même sens que les efforts déployés par la Communauté économique africaine pour favoriser l'intégration économique régionale et sous-régionale, première étape dans la voie d'une intégration et d'une coopération économique à l'échelle du continent.

65. Le Fonds fournit actuellement une aide financière aux pays africains pour appuyer leurs programmes d'ajustement structurel, par le biais de la Facilité d'ajustement structurel renforcée, d'accords de confirmation prorogés, et d'accords de confirmation. Au début de juin 1998, 27 programmes étaient en place dans différents pays membres de l'OUA, le montant total des crédits correspondants étant de 3 milliards 140 millions de droits de tirage spéciaux (DTS) et le solde non décaissé de 1 milliard 540 millions de DTS. Le rôle catalyseur que joue le Fonds lui a permis de continuer à mobiliser des ressources additionnelles auprès des donateurs bilatéraux et multilatéraux, au profit des pays africains.

O. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

66. La remise des médailles d'or de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et de l'OUA a eu lieu au cours d'une cérémonie organisée pendant le sommet de l'OUA en juin 1997, à Harare. Le Président de l'OUA et le Directeur général de l'OMPI ont remis la médaille au meilleur inventeur africain.

67. En mai 1998, l'OMPI a reçu une délégation de la Commission scientifique, technique et de la recherche de l'OUA avec laquelle elle a étudié les possibilités de coopération entre les deux organisations. L'OMPI a invité le chef de la section de la science et de la technologie de l'OUA à

participer à un stage de formation qu'elle organisait à son académie, à Genève en juin 1998.

68. L'OMPI et l'OUA ont eu des entretiens concernant les médailles d'or de l'invention africaine qu'elles comptent décerner en 1999. Trois médailles d'or seront remises lors d'une cérémonie qui doit avoir lieu pendant le sommet de l'OUA de 1999. L'OMPI remettra également au lauréat un prix en espèces.

69. L'OUA a invité l'OMPI à coopérer à l'organisation de la prochaine Foire commerciale afro-arabe et à y ouvrir un stand. Un groupe de travail OUA/OMPI a été créé pour gérer un projet financé par l'OMPI dans le cadre de la foire.

V. Coopération dans d'autres domaines

A. Union postale universelle

70. L'Union postale universelle (UPU) a continué à consacrer aux pays africains une part de plus en plus importante des ressources qu'elle alloue à des projets de coopération technique. Elle a organisé à ses frais en juillet 1996 à Abidjan une conférence des ministres responsables des services postaux dans les pays africains subsahariens. La conférence a adopté le «Plan d'action d'Abidjan», qui vise à développer et à améliorer l'activité dans certains domaines thématiques : prise en considération des besoins des clients, stratégies commerciales, qualité du service et amélioration des opérations, ressources humaines, indépendance de la gestion et développement des postes. L'UPU a apporté une contribution de plus d'un million de francs suisses pour la mise en oeuvre du plan d'action durant la période 1997-1999.

71. En association avec le Groupe spécial du PNUD pour la coopération technique entre pays en développement, la Banque mondiale et le pays hôte, l'UPU a organisé en avril 1998 à Arusha, à l'intention des pays d'Afrique subsaharienne, une conférence sur la réforme des services postaux, qui était consacrée principalement aux moyens d'améliorer ces services face aux demandes croissantes des usagers, à la concurrence des marchés parallèles, à la déréglementation et à la menace que représente le progrès des technologies de l'information. La conférence a adopté une résolution sur la mise en oeuvre du processus de réforme par les pays participants.

72. L'UPU a décidé de créer en Afrique, en 1998, un centre régional d'appui permettant de suivre le cheminement des envois postaux grâce à une liaison électronique entre administrations postales du monde entier; elle examinera ultérieurement

la possibilité de mettre en place d'autres centres en Afrique.

B. Organisation météorologique mondiale

73. En 1998, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a ouvert à Nairobi un nouveau bureau sous-régional pour les pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe. Grâce à l'aide de l'OMM, quelque 195 boursiers de divers pays africains ont reçu en 1997 une formation dans divers domaines spécialisés de la météorologie et de l'hydrologie.

74. L'OMM a continué à appliquer la stratégie et le plan d'action sur les politiques et l'évaluation des ressources en eau qu'elle avait élaborés avec la CEA. L'un de ses groupes de travail sur l'hydrologie en Afrique s'est réuni en juillet 1998 et a adopté un programme d'activités à court et à moyen terme afin de mettre en oeuvre la stratégie et le plan d'action. L'OUA, la CEA et des organisations sous-régionales ont été invités à la réunion.

75. Toujours dans le domaine de l'hydrologie, des projets sous-régionaux d'évaluation des ressources en eau ont été exécutés dans le cadre du Système d'observation du cycle hydrologique (HYCOS). En 1997 et 1998, un programme HYCOS a été lancé en Afrique australe, et l'Union européenne a versé des fonds destinés à la formulation d'un programme HYCOS pour l'Afrique de l'Est. Le projet de document sur le programme HYCOS pour l'Afrique occidentale a été achevé et l'on est en train de mobiliser des fonds en vue de sa mise en oeuvre; l'Union européenne a apporté son concours financier pour la formulation du projet HYCOS de l'Afrique centrale, dont l'élaboration est en voie d'achèvement.

C. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

76. L'OUA et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) ont continué à renforcer leur coopération dans le domaine du contrôle des drogues. Leurs activités sont maintenant centrées sur la mise en oeuvre de la déclaration politique et du Programme d'action de l'OUA contre l'abus et le trafic illicites des drogues en Afrique, qui ont été formulés avec l'assistance du PNUCID et adoptés lors du sommet de l'OUA tenu en juillet 1996. Le PNUCID et l'OUA ont lancé à la fin de 1997 un nouveau projet régional pour la création, au sein du Secrétariat de l'OUA, d'un groupe du contrôle des drogues. Dans le cadre

de ce projet de trois ans, une formation des services consultatifs et un appui logistique ont été apportés au nouveau groupe, dont le personnel et les directeurs sont des experts africains. Le groupe a coordonné et suivi l'action des États membres et les a conseillés pour la mise en oeuvre des dispositions du programme de lutte contre la drogue.

77. Au total, ces initiatives du PNUCID représentent plus de 40 projets nationaux et régionaux de contrôle des drogues, qui reçoivent une contribution financière de plus de 12 millions de dollars. Le réseau de bureaux du PNUCID sur le terrain en Afrique a été renforcé en conséquence pour améliorer encore la coopération avec les organes régionaux et gouvernementaux, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales et pour encourager et appuyer la lutte contre les drogues à l'échelon local. À l'heure actuelle, quatre bureaux régionaux (au Caire pour l'Afrique du Nord, à Dakar pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, à Nairobi pour l'Afrique de l'Est et à Prétoria pour l'Afrique australe) et un bureau de pays (à Lagos) assurent l'appui du Programme aux opérations sur le terrain dans toute l'Afrique.
